

Département de l'Aveyron

2026/030
COMMUNE DE LA CAPELLE-BLEYS

ARRETE PORTANT
MODIFICATION DE LA CIRCULATION
PENDANT LES TRAVAUX ENEDIS
PAR L'ENTREPRISE LES ILLUMINES – CALMONT (12)
A LA ZONE ARTISANALE LA PEYRIERE
ROUTE DE DOUZOULET
DU 07 AU 18 SEPTEMBRE 2026

Le Maire de la Commune de LA CAPELLE-BLEYS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants,
Vu la demande d'arrêté de circulation en date du 04/08/2026 de l'Entreprise **LES ILLUMINES – Z.A. Les Molinières 2 – 74 impasse de la Sarrade 12450 CALMONT, concernant les travaux ENEDIS à l'Entreprise NEOBAIE – ZA La Peyrière – Route de Douzoulet 12240 LA CAPELLE-BLEYS,**
Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation de la **Route Départementale RD n°544E2, route de Douzoulet, à la Zone Artisanale La Peyrière** sur notre Commune, sera modifiée et alternée afin de permettre à l'Entreprise **LES ILLUMINES** de réaliser les travaux **ENEDIS à l'Entreprise NEOBAIE**, prévus du 07 au 18 Septembre 2026.

Article 2 : La circulation sera maintenue en demi chaussée à compter du **07 Septembre 2026 et pendant toute la durée des travaux, soit environ 2 semaines.**

Article 3 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'Entreprise **LES ILLUMINES**.

Article 4 : - Le Maire,
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIEUPEYROUX
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Capelle-Bleys, le 07 Septembre 2026

Le Maire,
Rémy COUSTON

